Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 6 (1870)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHATEL. 1er JUIN 1870.

6me année. N° 11.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Une lacune dans les études pédagogiques (fin). — Correspondances : Genevoise, Vaudoise, Neuchâteloise. — Chronique bibliographique. — Partie pratique. — Chronique scolaire.—Avis aux abonnés de l'étranger.

Une lacune dans les études pédagogiques.

(Fin).

Pour faire voir un peu combien la science que nous voudrions voir popularisée, est indispensable à une pédagogie saine et rationnelle, nous citerons une suite de questions devant lesquelles l'expérience seule restera toujours muette, ou dont elle ne saurait donner tout au plus que des réponses évasives.

Si l'on demande ce que c'est que la mémoire, on dira que c'est *cette faculté que possède notre âme de retenir les choses perçues et de les reproduire fidèlement au besoin.* Cette définition ne nous donne aucune idée de l'essence de la mémoire, ni des lois auxquelles elle est soumise, ni de la condition à laquelle se fait la reproduction des

idées perçues. Les définitions qu'on donne des autres facultés sont analogues à celle qui vient d'être citée, et de cette manière on nous aura expliqué toutes les facultés, sans qu'après nous en sachions davantage qu'auparavant.

Poursuivons néanmoins nos questions.

Si la mémoire est la faculté de se rappeler les idées perçues, et de les reproduire au besoin, comment se fait-il que sachant parfaitement, par exemple, le nom d'un personnage historique, nous ne puissions quelquefois nous le rappeler au moment même que nous en avons besoin? Où faut-il chercher la cause de ce défaut momentané de la mémoire? Puis, comment se fait-il que le nom que nous cherchions en vain il y a un instant, nous revienne inopinément à la mémoire, sans le moindre acte de volonté de notre part? Est-ce un jeu de notre âme, ou y a-t-il une loi au fond d'un pareil phénomène? — D'où viennent les prodiges de mémoire, déjà chez certains enfants, et d'où viennent la faiblesse, la pesanteur et la lenteur de cette faculté chez d'autres enfants? Est-ce une qualité ou un défaut qui tient de l'âme ou de l'organisme physique? — D'après quelle loi se fait la reproduction fidèle des idées? — Quelle doit être la conduite du maître envers un élève naturellement timide qui récite sa leçon? Pourquoi la mine rébarbative d'un maître fait-elle perdre le fil de la récitation à l'élève? — Est-ce que la mémoire se subdivise, comme quelques gens le prétendent, en mémoire des lieux, mémoire des chiffres, mémoire des dates, mémoire des faits, etc., et Dieu sait encore en combien de sous-subdivisions? Toutes ces différentes mémoires faut-il les considérer comme des dispositions intellectuelles innées, ou encore comme l'effet et le résultat des occupations favorites de notre première jeunesse, lesquelles auraient donné à la mémoire telle direction ou telle virtuosité dans la suite des années? — Bien des gens s'engouent pour la mnémoniqne, comme étant la quintessence des exercices de mémoire. Mais considérée psychologiquement la mnémonique est-elle réellement utile à la mémoire, et ne sert-elle pas plutôt à l'embrouiller, et à tuer la réflexion?

Qu'est-ce que l'attention? A quelle condition captivons-nous l'attention de nos élèves? Pourquoi nos leçons paraissent-elles longues, quand elles sont ennuyeuses, et courtes quand elles sont intéressantes? Sur quoi repose l'intérêt dans l'enseignement? — Un enseignement à bâtons-rompus, sans suite et sans unité, peut-il avoir de bons

résultats? — Pourquoi, dans l'enseignement, doit-on procéder de préférence d'après la méthode synthétique, plutôt que d'après la méthode analytique? — La méthode regressive n'est-elle pas un non-sens? — Est-ce par égard à l'âme ou par égard à l'organisme physique que nous procédons envers tel élève avec douceur, et envers tel autre avec rigueur? — Où faut-il chercher les causes de ce phénomène-ci, que de deux frères qui auront reçu de la part d'excellents parents la même éducation, comme de la part d'un bon instituteur la même instruction, l'un se conduira bien, tandis que l'autre sera un mauvais sujet, abstraction faite de tout contact pernicieux? — Pourquoi un homme qui a contracté des vices dans sa jeunesse, et qui les a laissés s'enraciner, ne peut-il le plus souvent plus s'en corriger, bien qu'il sache qu'il fait mal et qu'il désapprouve sa conduite? — Comment expliquer les caractères versatiles, et comment peut-on obvier à ce défaut? — Les dispositions innées (die angeborenen Anlagen) tiennent-elles de l'esprit ou de l'organisme physique? Comment expliquer ce fait, que des enfants d'une même famille, l'un ne montrera de goût et d'aptitude que pour la musique, l'autre que pour les chiffres, un troisième que pour l'histoire, etc.? Quelles précautions y a-t-il à prendre dans l'éducation de tels enfants? — Si le jugement est une faculté, une puissance individuelle de l'âme, comme on croit que sont toutes les autres facultés, pourquoi devons-nous d'abord réfléchir, et surtout faire appel à la mémoire, à l'imagination, à la raison et, pour ainsi dire à toutes les autres facultés, pour former et porter un jugement ou un arrêt? — Si l'on prête à l'âme des facultés distinctes et individuelles, semblables aux organes du corps, lesquels peuvent agir individuellement, n'est-ce pas à un certain point tendre la main au matérialisme, ou lui donner prise sur l'âme? Car on dit souvent d'un homme : qu'il a perdu la mémoire, la raison, le jugement, la volonté, etc. Si l'âme peut perdre une ou deux de ses facultés, ne peut-elle pas les perdre toutes, et par conséquent s'anéantir toute entière? — Que faut-il penser des maladies mentales? Est-ce que vraiment l'âme, qui est un être simple, sans organes et de plus spirituel, peut être sujette à des maladies? Si c'est l'âme qui est malade, pourquoi alors les médecins traitent-ils le corps de l'aliéné, et lui appliquent-ils des remèdes qui n'ont rien de commun avec l'esprit?

Nous terminerons cette série déjà bien longue de questions en

faisant une seule observation : c'est que *mémoire, raison, jugement, imagination*, etc. ne sont que des dénominations abstraites et imaginaires que d'abord on a admises pour désigner des activités ou des groupes d'opérations analogues de l'âme ; car pour pouvoir parler de ces diverses opérations, il fallait naturellement des noms. Mais malheureusement on a fini par prendre l'effet pour la cause, c'est-à-dire que sous les dénominations de mémoire, de raison, de jugement, etc. qui ne désignent que des produits ou des genres d'activité de l'âme, on a cru voir des forces ou facultés réelles et individuelles qui se mettent en mouvement dès qu'il s'agit de telle et telle fonction psychique ; ainsi quand on veut se rappeler une chose, c'est la mémoire qui agit et qui reproduit ce qu'on lui avait confié, tandis que toutes les autres facultés dorment tranquillement. Cependant comme les opérations de l'âme sont souvent si compliquées, il arrive qu'on fait intervenir plusieurs facultés à la fois pour une seule opération ; c'est alors un véritable remue-ménage, un théâtre d'acteurs où chacune des facultés joue le rôle qu'on veut bien lui assigner. Ensuite les produits de l'âme sont quelquefois si subtils et si divergents, qu'on ne sait pas toujours à quelle faculté les attribuer. Que fait-on alors ? On invente d'autres facultés ou des subdivisions de ces dernières, comme quand, dans un Etat, on crée une loi extraordinaire et temporaire pour un cas qui ne s'était jamais présenté jusque-là, et que l'on ne saurait soumettre à aucune autre des lois existantes. C'est à la vérité une manière très commode de s'épargner un examen sérieux et consciencieux de la vie réelle de l'âme.

Ainsi lorsqu'on sera parvenu à se convaincre que cette prétendue division absolue des facultés de l'âme n'a pas plus de réalité que l'équateur et les méridiens du globe terrestre, l'on comprendra aussi beaucoup mieux comment il faut faire la culture de l'âme. Nous nous réservons pour plus tard la tâche de signaler les erreurs grossières répandues sur ce sujet, mais dont le temps et la science, ces deux puissances irrésistibles, en feront justice tôt ou tard. La psychologie, il faut l'espérer, finira par conquérir le rang qu'elle mérite au milieu des autres sciences, et l'on reconnaîtra sa haute importance comme objet d'enseignement, et comme base d'une pédagogie rationnelle.

Xavier DUCOTTERD.

CORRESPONDANCES.

Quel est le vrai nom de la Suisse de l'ouest?

Genève, le 9 janvier 1870.

Cher ami,

Vous êtes l'un des parrains de la nouvelle *Société intercantonale*, mais vous sembliez avoir encore l'autre jour quelques doutes sur la fin du nom propre donné à votre filleule. Accordez-moi une minute de causerie philologique et je pense que vous serez rassuré cette fois.

Toute chose distincte ne réclame-t-elle pas un nom distinct? c'est-à-dire un nom qui la désigne brièvement et complètement, sans faire confusion avec autre chose? Or la partie de la Suisse qui parle des dialectes français est une chose distincte en soi. Comment donc la désignerons-nous?

L'appellerons-nous *Suisse française?* Non. Puisqu'on dit *Flandre française*, *Bretagne française,* ce serait faire de nos libres cantons une province de l'empire voisin. Cette désignation fautive serait une sorte d'annexion gratuite.

Dirons-nous *Suisse occidentale?* Le terme est insuffisant. Cette désignation n'est pas fausse, mais elle est vide, elle concerne les longitudes et non la population, elle est géographique et non ethnographique.

Préférerons-nous *Suisse Velche*? Le terme est obscur, car pour les Allemands, *velche* signifie aussi bien l'Italie que la France; l'épithète d'ailleurs, depuis Voltaire, a un faux air de sobriquet.

Choisirons-nous *Suisse de langue française?* C'est exact mais long, pesant et plat.

Si nous pouvions souder en un seul terme les trois derniers mots, et n'en faire qu'un adjectif aussi court que *français* ou que *velche*, mais plus caractéristique et plus individuel, n'aurions-nous pas notre affaire?

Par bonheur, cet adjectif existe. Il est utile, il est bien fait, il est déjà naturalisé : trois qualités pour une. Pourquoi donc faire des façons avec lui? Vous n'êtes pas convaincu? J'allonge mes preuves.

Un membre de la *Société d'histoire de la Suisse* ROMANDE, qui connaît la *Société d'agriculture de la Suisse* ROMANDE et qui a présidé la *Société des instituteurs de la Suisse* ROMANDE, n'accusera pas le mot *romande* d'être un néologisme tombé de la lune.

De plus, cet adjectif est clair, car il vient de Rome. — Ensuite, il est correctement construit et conforme à l'analogie, même le D qui paraissait vous surprendre; comparez *normande*, *allemande* (Normannia, Allemannia, etc.) (1). — Enfin il est net, c'est-à-dire qu'il se détache de ses nombreux congénères tout en maintenant sa parenté avec eux.

(1) Voici d'autres exemples encore : le latin *phasanus* donne le verbe *faisanDer; tru(t)anus truanDer; brelan brelanDer;* comp. *Scania scanDinave; bannir banDit*, etc.

Rome a dominé l'Ancien monde, repétri les peuples de l'Europe et d'une partie de l'Asie ; il est donc assez naturel que la géographie, l'ethnographie, la langue et la littérature des nations modernes aient gardé la marque de la ville éternelle, tout en diversifiant sa signature. Voyez plutôt.

Ecartons le nom de *Romani* que se donnent les Zingares, par une coïncidence sans doute fortuite avec le nom romain. Laissons, si vous le voulez, la Sultanie de ROUM dans l'Asie mineure, et la ROUMÉLIE d'Europe ; c'est-à-dire la place de Rome dans la géographie turque.

Mais comment s'appellent la population du Bas-Danube et la langue qu'elle parle ? ROMUESQUE ou ROUMAINE. Et quel est le nom propre du grec moderne ? le ROMAÏQUE.

Et dans la seconde péninsule de la Méditerranée, ne trouvons-nous pas encore deux populations, la ROMAINE sur le Tibre et la ROMAGNOLE plus au Nord, qui conservent le nom des anciens maîtres du continent ?

Rappelons aussi la ROMANIA, cette grande Kermesse du Portugal, fête annuelle à la fois carillonnée et foraine, religieuse et populaire, où le gala, la messe, le sermon, les jeux, la foire, le chant et la danse s'associent pendant quarante-huit heures d'ivresse et entraînent jusqu'à 20,000 individus dans un même tourbillon de joie.

Et remarquons à ce propos que les *Kermesses* (Kirchen-Messe) de Hollande, les *Pardons* de Bretagne, les *Abbayes* de notre Suisse occidentale, qui présentent comme la fête portugaise l'union du profane et du sacré, se rattachent pareillement (par leur nom) au souvenir de la Rome missionnaire.

Entre les six langues néo-latines ou ROMANES, ne distingue-t-on pas le ROMANIQUE ou provençal et le ROMANCHE des Grisons, sans parler du ROMAUNT des Vallées vaudoises (voir Grützmacher).

Est-ce que des expressions littéraires, comme ROMAN, ROMANESQUE, ROMANTIQUE, ROMANCIER, ROMANCERO, ne sont pas d'autres dérivés de Rome et des rejetons de la même souche puissante ?

Qu'y a-t-il donc à objecter à ROMANDE, comme désignant ethnographiquement et philologiquement la partie burgonde de la Suisse, celle qui par la race, l'idiôme, et la distribution dans l'espace fait un groupe particulier, reconnu aujourd'hui comme une unité morale dans l'unité plus vaste de la Suisse confédérée ?

Si le mot n'existait pas, il faudrait l'inventer. Mais cet effort n'est pas nécessaire. LA SUISSE ROMANDE est le terme officiel employé par les

— Donc *romanDe* est de formation légitime et beaucoup plus gauloise que la désinence adjective ANE, qui est récente et plutôt scientifique (anglicane, transjurane, médiane, romane, etc.).

trois autorités fédérales à Berne et adopté par la *Société intercantonale*. Que voulez-vous de plus?

Pour mon compte, dès 1849, dans un opuscule que vous avez, si je ne me trompe, cité plus d'une fois, j'ai recommandé, du point de vue littéraire, cette dénomination originale, euphonique et précise. M'est-il permis d'espérer que j'aurai levé ici vos derniers scrupules?

Vous voudrez bien le dire à votre affectueusement dévoué,

H.-Fréd. Amiel.

P.-S. Même au masculin, il y a avantage à pouvoir discerner à l'œil les *Suisses Romands*, c'est-à-dire nous autres, des *Romans suisses*, c'est-à-dire des œuvres de Zschocke et de Bitzius. Ne le trouvez-vous pas?

Lausanne, le 9 avril 1870.

Monsieur le rédacteur.

Nous allons mettre sous presse une brochure exposant le dernier projet de réforme orthographique auquel notre Comité vient de s'arrêter, et qui a reçu l'adhésion de plusieurs membres de l'*Institut* genevois ainsi que de divers néographes étrangers à la Suisse. M. Firmin Didot à qui j'en ai communiqué un résumé (le même que je joins à cette lettre), l'a approuvé en ce qui concerne un essai à faire en Suisse et en Belgique, et ajoute qu'il espère aussi que la France suivra le bon exemple donné par ses voisines. La brochure contiendra d'abord l'indication des 22 réformes adoptées avec specimens en prose et en vers de nouvelle orthographe que nous comptons de publier dans les journaux qui voudront bien nous ouvrir leurs colonnes. Nous espérons que l'*Educateur* ne nous fermera pas les siennes.

En vous priant de me donner une réponse prochaine, je vous présente Monsieur, mes salutations dévouées. Ed. Raoux, professeur.

Premier principe.

Suppression des lettres parasites ou inutiles à la clarté et à la bonne prononciation.

1. Suppression de l'H muette au commencement, à la fin et dans le corps des mots;

2. Suppression des lettres doubles qu'une bonne prononciation ne fait pas entendre;

3. Suppression de l'U après le G dur, ou après le G précédant A et O;

4. Suppression des tirets ou traits d'union, dans les mots composés;

5. Suppression de l'E muet et de l'apostrophe dans certains mots composés;

6. Suppression de quelques autres lettres inutiles à la clarté et à la bonne prononciation. (P, S, E, C muets.)

7. Suppression des règles des participes inutiles à la clarté et à la bonne prononciation.

SECOND PRINCIPE.

Remplacement des signes multiples par des signes plus simples et remplacement des lettres qui ont plusieurs valeurs phonétiques (polyphones), par des lettres qui n'en ont qu'une seule (monophones.).

1. Remplacement de PH par F ;
2. Remplacement de CH dur par C ou QU ;
3. Remplacement de ILL mouillé par *il;*
4. Remplacement de TI doux par CI ou SI suivant la dérivation.
5. Remplacement de Y par I, excepté dans l'adverbe de lieu, et dans les mots où la bonne prononciation fait entendre deux I;
6. Remplacement du G doux par J, puisqu'il se prononce J.
7. Remplacement de EN et de EM par AN ou AM quand on prononce AN ou A;
8. Remplacement de S par Z, quand il a le son du Z;
9. Remplacement du W par V quand il se prononce V;
10. Remplacement de M par N devant P et B;
11. Remplacement de X par C devant la lettre C;
12. Remplacement de X par S à la fin des mots pluriels qui n'ont pas d'X au singulier;
13. Remplacement de Œ et de Æ par E ou É suivant la prononciation;
14. Remplacement du tréma sur l'E tantôt par l'accent grave, tantôt par le tréma sur l'U ;
15. Remplacement de CE et de ç par SE et S après une consonne.

TROISIÈME PRINCIPE.

Sont exceptés des changements ci-dessus et conservent l'orthographe actuelle :

1. Les *noms propres* de personnes et de choses;
2. Les *homophones* ou les homonymes;
3. Les lettres de *dérivation* française.

Monsieur le rédacteur de l'*Educateur*.

Monsieur,

J'ai vu avec surprise, dans le rapport de la Commission intercantonale, sur le résultat du concours ouvert pour le *livre de lecture*, figurer un jugement à l'adresse du manuscrit portant pour épigraphe : *Labor improbus*, etc.

Ce manuscrit a été, par suite de circonstances que je n'ai pas à apprécier ici, *mis en dehors du concours*, et il a été expressément et officiellement déclaré à son auteur, qu'il ne pourrait en aucun cas être admis. L'auteur a donc réclamé son travail, et s'étonne à bon droit qu'après l'avoir écarté d'emblée, on le fasse rentrer dans la liste des concurrents. Il s'en étonne d'autant plus que son manuscrit n'a point été lu par la majorité des membres de la Commission, et ne pouvait par conséquent être réellement connu d'elle.

Je ne m'explique pas du tout cette manière de procéder, et je proteste contre toute insertion dans le rapport de la Commission, d'un jugement quelconque sur mon travail. Puisque je me suis trouvé, malgré moi, dans une position exceptionnelle, qu'on le constate en ne m'assimilant pas aux autres des concurrents.

Puisque j'en suis à demander des rectifications, j'ajouterai que je ne comprends pas davantage pourquoi en citant une phrase de ma lettre à la Commission, on a eu soin de supprimer les quelques mots qui la justifiaient. Je disais que *lorsqu'on lirait mon nom*, on saurait pourquoi je tenais à conserver la propriété de mon manuscrit. Or cette restriction donne un tout autre sens, à ce qui, présenté comme l'a fait le rapport, a l'air d'une ridicule prétention. Je demande, en conséquence, pour cette raison, comme pour la première, que tout ce qui a trait à mon travail ne soit pas mentionné dans le compte-rendu de la Commission et que celle-ci veuille bien en aviser qui de droit.

Ce n'est point par esprit de chicane que je réclame ainsi, mais uniquement pour établir nettement ma position dans cette affaire. Elle est désavantageuse pour moi, mais elle aura au moins le mérite d'être claire.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L'auteur du manuscrit :
Labor improbus, etc.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

On sait que M. Lucien Vincent, éditeur, à Lausanne, a fait paraître au commencement de l'année un volume charmant sous le titre de : NOUVELLES SUISSES, par Ch.-L. de Bons, Du Bois Melly, P. Sciobéret, L. Favrat, Paul Feuillage ; ce livre forme le premier volume d'une BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Le volume que M. Vincent se propose de faire succéder aux *Nouvelles suisses* aura pour titre : LÉGENDES SUISSES. Ce sera un recueil des plus jolies et des plus poétiques légendes de notre pays. Afin d'être aussi com-

plet que possible, l'éditeur prie les auteurs suisses qui auraient déjà publié des légendes, soit dans des journaux ou des recueils périodiques, de bien vouloir les lui adresser; les légendes manuscrites seront aussi reçues avec reconnaissance.

Nous sommes convaincus que nos écrivains nationaux s'empresseront de prêter leur appui à cette œuvre nationale.

Volksschulkunde, leichtfasslicher Weigweiser für Lehrer, etc. (Manuel de l'école populaire), par M. Largiader, Directeur de l'école normale de Saint-Gall, 1869. Un volume en allemand, de 420 pages.

Ce livre est destiné aux instituteurs et aux jeunes gens qui veulent se vouer à l'enseignement public. Il fait pendant à l'ouvrage que M. Ruegg, Directeur de l'école normale de Münchenbuchsee, a publié sur la pédagogie et qui en est à sa 3me édition.

L'ouvrage de M. Largiader comprend trois parties, intitulées comme suit :

I. Importance et position sociale de l'école populaire.

II. Mission de l'école et sa distribution intérieure.

III. Moyens propres à réaliser cette mission.

Dans la première partie, M. Largiader traite : — Des facteurs de l'instruction de l'éducation de famille et de l'éducation publique. — Des droits et devoirs de la famille, de l'Eglise et de l'Etat, vis-à-vis de l'école. — De la fréquentation obligatoire. — De la sphère d'action de l'école. — De l'organisation de l'école, de la direction et de l'inspection de l'école populaire par l'Etat.

La seconde partie du livre est consacrée à l'examen des matières suivantes : — De la mission de l'école comme établissement d'éducation en général. — De la mission de l'école sous le rapport de l'instruction proprement dite. — De la distribution de l'école en degrés et cours. — De la mission de l'école envisagée relativement aux trois degrés principaux.

Dans la troisième partie de l'ouvrage, M. Largiader étudie tout au long les moyens d'arriver à la fin que se propose l'éducateur. C'est la partie la plus étendue, la plus riche du livre et en même temps la plus pratique.

M. Largiader distingue deux grands moyens d'enseignement : l'enseignement lui-même et la discipline, l'ordre de l'école. Sous la rubrique enseignement, l'habile directeur de l'école normale st-galloise passe en revue toutes les branches en indiquant les méthodes les plus appropriées à l'exposition de chacune d'elles. Cet examen détaillé est précédé d'un aperçu général sur le choix et la nature des objets d'enseignement et sur la méthode en général. Pour cette théorie de l'enseignement, M. Largiader a suivi en partie les idées de M. Ruegg dans sa pédagogie. On a remarqué surtout dans cette partie de l'ouvrage les pages qui traitent du calcul. En ce qui concerne l'enseignement de chant et de la gymnastique, M. Largiader a

trouvé des collaborateurs capables en MM. Riggli, à Coire, et Schoch, à Frauenfeld. M. Riggli est partisan de la méthode de Weber, l'excellent maître de musique à Münchenbuchsee.

Par discipline ou ordre scolaire, l'auteur de la *Volkschulkunde* entend non seulement la direction de l'école proprement dite, mais tous les moyens matériels dont dispose l'école ou qu'elle réclame pour atteindre son but, (maison d'école, distribution, mobilier scolaire). Les talents distingués de M. Largiader, comme professeur, son habileté connue dans l'art difficile d'instruire, l'expérience acquise jointe à un enthousiasme réel pour la noble vocation de l'homme d'école, donnent un grand prix à ses observations et surtout à celles qui font l'objet de la dernière partie de son livre et qui porte le plus l'empreinte de son activité propre et de sa personnalité pédagogique, si l'on peut parler ainsi.

Nous n'avons fait ici que tracer un aperçu rapide de l'ouvrage du Directeur de l'école normale de Saint-Gall. Nous comptons dire un mot une autre fois de l'esprit et des tendances qui règnent dans cet écrit, ainsi que dans d'autres productions du même genre, comme la pédagogie de M. Ruegg, destinée à exercer une influence peut-être décisive sur plusieurs générations d'instituteurs. A. D.

ARITHMÉTIQUE A L'USAGE DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES, ouvrage rédigé sur un plan tout-à-fait nouveau par MM. Ph. André et A. Haillecourt. — Paris, librairie classique de André-Guidon. 1 vol. in-24 de 140 pages. 2e édition.

Cette arithmétique renferme les chapitres suivants : définition et numération; les quatre opérations fondamentales; les fractions décimales: le système métrique; les fractions ordinaires; les règles de trois, d'intérêt, de société, d'alliage, etc.

Enfin un *appendice* sur la racine carrée, les chiffres romains, la densité des corps, des renseignements agricoles, prix des divers instruments, des divers matériaux de construction, etc.

L'*appendice*, comme on le voit indique une tendance pratique. Cette tendance, nous la retrouvons dans tout l'ouvrage. Les problèmes sont généralement tirés de la vie pratique, des petites opérations industrielles, commerciales, agricoles, administratives. Dans les chapitres sur les fractions décimales et le système métrique, nous trouvons des notions de géométrie propres à expliquer la mesure des surtaces et des solides et à résoudre les problèmes de géométrie élémentaire dans lesquels on fait usage de ces mesures. Les poids et les mesures sont expliqués au moyen de dessins, de figures propres à en donner aux enfants une idée claire et nette. Les auteurs y ont joint quelques notions sur le jaugeage des tonneaux, et les instruments de pesage.

Dans le chapitre sur les règles de trois, d'intérêts, etc., nous trouvons quelques données sur les fonds publics et les caisses d'épargnes.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer suffiront pour donner une idée de la tendance pratique de cet ouvrage. Un instituteur intelligent qui saura vivifier son enseignement par des explications tirées de la vie, trouvera dans cet ouvrage bien des sujets propres à développer l'intelligence de ses élèves. Nous ne pouvons que louer, sous ce rapport, la tendance et l'esprit de l'ouvrage.

Nous avons vu également avec plaisir que les auteurs ont placé partout le calcul mental à côté du calcul écrit.

Quant à la méthode, on peut la juger différemment. Les instituteurs habitués aux livres français d'arithmétique la trouveront, je n'en doute pas, excellente. Les explications sont claires et simples ainsi que les démonstrations; on voit que les auteurs ont cherché le chemin des intelligences. Cependant, certaines démonstrations ne sont pas assez rigoureuses. Quand on démontre un principe, nous pensons que la démonstration doit être faite de manière à satisfaire toutes les exigences.

Une autre remarque que nous nous permettons concerne le grand nombre de règles données sur les diverses opérations. C'est ainsi qu'en calcul mental, pour la manière de soustraire, il n'y en a pas moins de *six*. Le maître, sans doute, doit connaître quelques procédés, mais les enfants doivent être longtemps exercés à soustraire d'après une seule règle qui consiste à retrancher successivement du plus grand nombre toutes les unités du plus petit, en commençant par les plus élevées. Nous n'avons au reste rien à objecter contre l'exactitude des règles que nous examinons; notre critique ne porte que sur leur trop grand nombre.

Les deux remarques qui précèdent, on le comprend, ne portent que sur des points de détails et d'une importance secondaire. Mais nous en avons une plus fondamentale à faire, non pas à cet ouvrage en particulier, mais en général aux ouvrages français. Si nous en exceptons un petit nombre, tels que ceux de M. Pierre Ducotterd, professeur au collége de Fribourg, et les petits ouvrages élémentaires de MM. Witt et Bræunig, instituteurs à Paris, sur les commencements du calcul, le principe pédagogique *aller du simple au composé, du connu à l'inconnu*, principe auquel les Allemands ont su soumettre tous leurs livres élémentaires, n'a pas encore fait son chemin en France. Il y a quelques pas de faits, mais on reste dans les anciens cadres. L'ouvrage que nous examinons commence par des définitions et une numération complète, ce qui dépasse de beaucoup l'horizon intellectuel des petits enfants, auxquels ce livre paraît destiné. Puis viennent des exercices, je ne dis pas tout-à-fait élémentaires, mais cependant faciles, comme compter de

1 à 100, ou 4+5+7=? : 9+10+10=? Mais que signifie cet exercice compter de 1 à 100, quand on a fait toute la numération jusqu'aux millions et de grandes additions? Ou bien les enfants n'ont pas compris ce qui précède, ou, s'ils l'ont compris, à quoi sert l'exercice qui consiste à *compter de 1 à 100?* Evidemment les auteurs ont senti que leur base n'était pas solide et qu'il fallait recommencer. Mais alors pourquoi ne pas commencer par le plus simple?

Nous sommes persuadés que si MM. André et Haillecourt avaient pu oublier la forme sous laquelle ils ont étudié et enseigné l'arithmétique pour s'abandonner à leur tact pédagogique très-réel et à leur manière d'exposer les choses avec simplicité et clarté, leur ouvrage eût été mieux gradué, quant aux difficultés. Nous pensons aussi que les auteurs français qui écrivent des livres élémentaires sur l'arithmétique feraient bien d'étudier d'abord les livres allemands sur cette matière, si nombreux et si excellents : nous mentionnerons entre autres ceux de J. Egger, de Ruegg, de Zæringer, de Diesterweg.

Nous n'entrerons pas dans les détails sur le principe que nous voudrions voir admis et appliqué dans les ouvrages français; cela nous conduirait trop loin et nous terminerons en rendant encore une fois hommage aux mérites très-réels de l'ouvrage que nous venons d'étudier.

J. Paroz.

Partie pratique.

Réponses aux problèmes contenus dans le numéro du 15 mars.

N° 1. *Le marchand fait une perte du 8.26 p. %.*

N° 2. *A a mis fr. 29423,52 et il a fait un bénéfice de fr. 14711,76.*

B	»	*22067,64*	»	»	» *11033,82.*
C	»	*17654,11*	»	»	» *8827,05.*
D	»	*29423,52*	»	»	» *14711,76.*
E	»	*33626,88*	»	»	» *16813,44.*

Ont résolu exactement ces deux problèmes : MM. Candaux, instit. à Premier; Candaux-Pavillard, à Orny; Pointet, au Cachot; E. Jacques, à C...; Guillaume Picker, à ? M. U. Guyot, instit. à Valangin, a donné une solution très simple mais très rationnelle du n° 1.

En outre : Eugénie Dufour, Louis Vernay, Edouard Grange, Jules Dussoix, Julie Durand et Elie Durand, élèves de M. Dussoix, à Russin, ont trouvé juste pour le numéro 1; J.-Henri Poget, H.-L. Roy, L. Boulaz, Paul-Alexis Candaux, Rosine Poget et Julien Delacretaz, élèves de M. Candaux, à Premier, ainsi que Marius Dunand, élève de M. Yenny, à Seizegnins (Genève), pour les deux problè-

mes. Les solutions de ces élèves sont un peu longues et uniformes (du moins pour ceux de la même école), mais il y a là un travail sérieux auquel nous devons un mot d'éloge et d'encouragement. Bravo, donc, et courage!

N° 3. *La densité moyenne de la sphère est de 4.875 — le poids est de 39 kilog. 883 — la profondeur de la couche 3cm,125.*

Seuls MM. Trosset, à Chaux-de-Fonds et Chautems, à Genève, sont descendus dans la lice, et, il faut le dire, ils ont vaillamment combattu. Les réponses du premier sont justes, et quant à la solution du second, elle est très ingénieuse, au dire de M. Isely, mais elle n'est qu'approximative. L'erreur consiste à limiter le nombre des couches à 125; ce nombre est infini.

Nous devons nous borner à mentionner les résultats de ces problèmes, sans donner de solution, l'espace malheureusement ne nous le permettant pas. Nous avons encore plusieurs travaux pratiques en portefeuille, mais les nombreuses communications que le Comité Directeur aura à faire, par le moyen de l'*Educateur*, à propos du troisième Congrès pédagogique, nous obligent à ajourner la partie pratique après l'importante réunion de Neuchâtel. A. Biolley.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

Neuchatel. — Le Grand-Conseil de Neuchâtel a bien mérité du Corps enseignant et de l'Instruction publique. Il a voté fr. 2,000 pour la réunion générale et pour l'exposition. Le Conseil d'Etat proposait fr. 1,500.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé comme suit aux places vacantes dans le personnel enseignant du collége cantonal et de l'école industrielle cantonale, savoir : dans le collége cantonal, M. G. Secretan, maître de classe dans l'une des deux classes inférieures dès le 1er mai 1870; M. Ad. Lacombe, maître provisoire dans l'une des deux classes inférieures. Dans l'école industrielle cantonale, M. J.-Alexis Blanchoud, maître de classe; M. Julien Cornu, maître de classe; M. Sam. Rey, instituteur pour les mathématiques et la comptabilité dans la division inférieure; M. Paul Vulliet, instituteur provisoire pour l'histoire et la géographie; M Joseph Astuti, maître d'italien; M. Benjamin Buflat, maître d'anglais; M. Oyex-Delafontaine, instituteur provisoire à l'école industrielle, chargé de l'enseignement dans la troisième classe.

Berne. — M. Delsperger a dirigé dernièrement comme instituteur primaire son 50e examen, et, à cette occasion, il lui a été remis par ses amis et ses anciens élèves, un bel étui contenant 20 pièces de 5 francs, à l'effigie d'Helvétia. — Dans le même village, on a fondé une bibliothèque populaire, et le pasteur qui fait les fonctions de bibliothécaire, donne deux fois par semaine le soir une leçon de calcul et de composition à des jeunes gens.

Lucerne. — Les amis et admirateurs de Robert Steiger, le médecin philanthrope et l'homme d'état populaire, qu'a perdu ce canton en 1862, avaient décidé

de lui élever un monument. Mais au lieu de lui ériger une statue en marbre ou en bronze, ils ont décidé qu'un fonds serait formé pour distribuer chaque année au peuple lucernois un certain nombre d'ouvrages utiles et intéressants, parmi lesquels les livres relatifs à la Suisse ne sont pas oubliés. Cette année, 39 bibliothèques destinées à la jeunesse et 3 bibliothèques populaires ont reçu chacune en cadeau 16 ouvrages.

Fribourg. — Nous avons reçu de ce canton l'agréable nouvelle que le Grand-Conseil avait en deuxième débat repoussé la nomination de l'instituteur par la Commune, dont nous avons à plusieurs reprises démontré les conséquences fâcheuses pour ce canton.

— M. Antoine Schneuwli, receveur général, a légué plusieurs mille francs pour les écoles.

Thurgovie. — M. Scherr, le célèbre pédagogue, dont nous avons parlé, a légué 1500 francs au fonds d'école de plusieurs communes rurales.

Angleterre. — La première réunion de la Ligue nationale pour l'instruction nationale a eu lieu à Birmingham sous la présidence de M. Georges Dixon. La Ligue poursuit le but d'intéresser la législature à la question scolaire et à l'instruction obligatoire. La Ligue tient à ce que les écoles soient établies comme en Hollande en dehors de tout esprit de secte. La lecture de la Bible peut être autorisée; mais la lecture doit se faire sans commentaires pour ne pas éloigner les enfants catholiques, israëlites et autres. Tout en cherchant à rendre l'instruction obligatoire, on aura égard à la position des familles qui ont besoin de leurs enfants pour subvenir à leur existence.

L'*Educateur* a reçu depuis quelque temps de nombreux ouvrages en italien, français, allemand, espagnol, dont le compte-rendu ne pourra avoir lieu pour une partie du moins qu'après la fête de juillet.

Erratum

On voudra bien corriger la faute d'impression qui s'est glissée dans le n° 1 des *Chants pour la fête*, en remplaçant le mot *souffle* par *souffre* au 3e vers du second verset.

Le Rédacteur en chef, Alex. Daguet.

Avis aux abonnés de l'étranger.

Messieurs nos abonnés de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre, de Hollande et de Belgique qui n'ont pas encore payé leur abonnement de 1869 et 1870, sont *instamment priés* d'en adresser le montant par mandat de poste, à M. Villommet, gérant, d'*ici au 15 juin*. L'*Educateur* ne sera plus envoyé à ceux qui ne seront pas acquittés pour l'époque fixée ci-dessus.

Le Comité-Directeur.

Il sort de presse :

L'Horloger du Jura, par R. Schweichel, traduit par F. Oyex-Delafontaine, joli vol. in-12, de 172 pages, prix fr. 1»60.

Abdallah Schlatter ou les *Curieuses aventures d'un Suisse au Caucase*, par P. Sciobéret, in-12, fr. 1.

Recueil de problèmes, de calcul de tête et d'arithmétique, par S. Blanc, 2e édition, revue et très augmentée, in-12, cart., fr. 1»25.

Le même réuni à l'**arithmétique,** du même auteur, un vol. de 280 pages, cart., fr. 2»50.

LA SUISSE

littéraire, artistique et industrielle,

paraissant à Lausanne le samedi.

Prix : un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. — 3 mois, 2 fr.

On peut s'abonner dès le 1er avril.

La Suisse donnera encore cette année :

Le **Jeune contrebandier** (commence avec le 1er no d'avril.)

Le Meige de la Vallée d'Abondance, jolie nouvelle, par l'auteur de l'*Horloger du Jura.*

(L'horloger du Jura et Abdallah ou les Curieuses aventures d'un Suisse au Caucase ont paru dans le 1er trimestre de la Suisse).

Léonard et Gertrude, par Pestalozzi, nouvelle édition d'un ouvrage épuisé depuis plus de 20 ans et redemandé, et d'autres nouvelles plus courtes, ainsi que des articles sur les nouvelles scientifiques, artistiques et industrielles les plus intéressantes.

Géographie générale et de la Suisse, par L. Cornuz, instituteur, à Vevey, 4e édition, seule conforme au programme d'études des écoles primaires du canton de Vaud. Première partie, 60 c. — Deuxième partie, 80 c.

En vente à la librairie Blanc, Imer et Lebet, à Lausanne.

Manuel employé avec le plus grand succès en Suisse et en Allemagne !

NIGGELER

Inspecteur de gymnastique du canton de Berne.

MANUEL DE GYMNASTIQUE

POUR LES ÉCOLES DE GARÇONS ET DE FILLES

traduit par

J.-L. Lochmann et F. Dufresne

Professeurs de gymnastique.

Un beau volume in-12, de 472 pages. — Trois parties : *la Gymnastique dans les écoles primaires*, — *la Gymnastique dans les écoles secondaires*, et *Jeux de gymnastique.* — Prix : 4 fr. (remise sur un certain nombre d'exemplaires). — S'adresser à la Rédaction du *Gymnaste*, à Vevey.

Prix réduit pour les instituteurs de la Suisse romande : 3 fr.

Prix d'abonnement : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger le port en sus. — Prix du numéro, 30 cent. — Prix des annonces : 20 cent. la ligne ou son espace

Les lettres et les envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra 2 exemplaires.

Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. *Villommet, gérant de* l'Educateur, à *Neuchâtel*, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris les journaux d'échange, à M. le *professeur Daguet*, à *Neuchâtel*.

NEUCHATEL. — IMPRIMERIE G. GUILLAUME FILS.